

# RÈGLEMENT MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS

---

**Textes connexes :** AFA-RA, BLB, BLC, ECH-RA, IJA-RA, JFA, JFA-RA, JOA-RA, KLA-RA

**Service responsable :** Service de la responsabilité partagée

**Sources connexes :** Pupil Rights Amendment, 20 U.S.C, section 1232(h) ; Code of Federal Regulations, 34CFR 98.1 et suivants ; No Child Left Behind Act, article 1061

## Exigences fédérales pour l'utilisation des informations protégées sur les élèves

### I. OBJECTIF

Entrer en conformité avec la loi fédérale et assurer la protection des droits des élèves en matière d'administration d'enquêtes et d'examens physiques, la commercialisation des informations personnelles et l'inspection de certains documents.

### II. DÉFINITIONS

Les termes et définitions suivants de la loi fédérale s'appliquent à ce règlement, JFF-RA, *Exigences fédérales pour l'utilisation des informations protégées sur les élèves*, uniquement.

A. *Les informations protégées* désignent les détails sur la vie des élèves que comportent les catégories suivantes :

1. Affiliations politiques.
2. Problèmes mentaux ou psychologiques chez l'élève ou sa famille
3. Comportement ou attitude à caractère sexuel.
4. Comportement inacceptable, antisocial, culpabilisation de soi ou mépris
5. Examens critiques des membres de la famille de l'élève.
6. Les relations privilégiées ou semblables reconnues par la loi, telles que celles avec des avocats, des médecins et des ministres du culte.

7. Pratiques religieuses, affiliations, ou croyances de l'élève ou de ses parents
  8. Revenu, autre que celui exigé par la loi pour établir l'admissibilité au programme.
- B. *L'examen invasif* représente tout examen médical qui requiert l'exposition de parties privées du corps, ou tout acte au cours de cet examen qui implique une incision, une insertion ou une injection dans le corps, mais il n'inclut pas le dépistage des troubles auditifs, visuels ou de la scoliose.
- C. *Les élèves éligibles* sont des élèves âgés de dix-huit ans ou plus, ou des mineurs émancipés.
- D. *Le matériel pédagogique* est le matériel lié au programme d'études fourni à un élève. Pour des raisons d'inspection par les parents, ce terme n'inclut pas les tests académiques, les contrôles sur table ou les évaluations.
- E. *Les informations personnelles* désignent les informations qui permettent d'identifier une personne, notamment :
1. le nom et le prénom d'un élève ou d'un parent ;
  2. une adresse de domicile ou autre adresse physique de l'élève (y compris le nom de la rue et la ville) ;
  3. un numéro de téléphone ; et,
  4. un numéro de sécurité sociale.
- F. *Une enquête* est un questionnaire ou un autre type de recherche sur les attitudes ou les opinions personnelles d'un élève concernant des catégories d'informations protégées.

### III. PROCÉDURE

Les parents et les élèves éligibles ont le droit :

- A. A la déclaration des Droits en vertu de l'amendement de la protection des droits de l'élève (Notification of Rights Under the Protection of Pupil Rights Amendment, PPRA).
- B. D'accepter de participer à des enquêtes financées par le gouvernement fédéral au sujet d'informations protégées. Si le Département de l'Éducation des États-Unis finance une enquête en entier ou en partie, les parents d'un élève ou un élève

éligible devront donner leur consentement par écrit avant que l'élève puisse participer à l'enquête.

- C. Choisir de ne pas participer certaines enquêtes et de ne pas faire certains examens médicaux. Montgomery County Public Schools (MCPS) informera les parents et les élèves éligibles de l'une des activités suivantes et de leur droit de ne pas participer à ces activités :
1. Toute enquête sur les informations protégées, quel que soit le financement. Les parents et les élèves éligibles doivent être informés à l'avance, par écrit, de l'intention de mener une enquête comprenant des catégories d'informations protégées.
  2. Toute situation non-urgente, d'examen médical invasif ou d'évaluation requise comme condition de présence et qui soit administrée par l'école ; qui ne soit pas indispensable à la protection de la santé immédiate et de la sécurité d'un élève, à l'exception de l'audition, de la vision, ou du dépistage de la scoliose, ou tout autre examen médical ou dépistage permis ou exigé selon la loi de l'état.
  3. Les activités qui impliquent le recueil, la divulgation ou l'utilisation d'informations personnelles obtenues auprès d'élèves à des fins commerciales, de vente ou de distribution de ces informations à des tiers, sauf exceptions mentionnées au point IV.
- D. Inspectez certains matériels. Sur demande écrite adressée au directeur ou à son représentant, les parents et les élèves éligibles ont le droit de consulter les documents suivants avant que MCPS ne les administre ou ne les utilise :
1. Les enquêtes qui comprennent des catégories d'informations protégées, y compris tout matériel pédagogique utilisé dans le cadre d'une enquête sur les informations protégées.
  2. Les documents utilisés pour recueillir des informations personnelles sur les élèves à des fins commerciales, de vente ou de distribution.
  3. Le matériel pédagogique fourni aux élèves et utilisé dans le cadre du programme d'enseignement (à l'exception des tests, questionnaires et évaluations utilisés par les instructeurs).
- E. Signalez les infractions. Les parents et les élèves éligibles ont le droit de déposer une plainte auprès du Département de l'Éducation des États-Unis concernant le non-respect présumé des exigences énoncées dans ce règlement par le MCPS.

#### IV. EXCEPTIONS

- A. Les exigences relatives aux activités impliquant la collecte et la divulgation de renseignements personnels auprès des élèves à des fins commerciales ne s'appliquent pas au recueil, à la divulgation ou à l'utilisation de renseignements personnels recueillis auprès des élèves dans le but exclusif de développer, d'évaluer ou de fournir des produits ou services éducatifs pour ou aux élèves et établissements d'enseignement, tels que :
1. Le recrutement dans les universités ou autres établissements d'enseignement postsecondaire, ou le recrutement militaire.
  2. Les clubs de lecture, les revues et les programmes donnant accès à des produits littéraires à bas prix.
  3. Les programmes d'études et les matériels utilisés par les écoles.
  4. Les contrôles et évaluations utilisés par les écoles pour fournir des informations de nature cognitive, évaluative, de diagnostique, clinique, sur les aptitudes ou les succès des élèves, ainsi que l'analyse consécutive et la diffusion publique des données cumulées de ces contrôles et évaluations.
  5. La vente par les élèves de produits ou de services afin de collecter des fonds pour des activités parrainées par l'école ou liées à l'éducation.
  6. Programmes de reconnaissance des élèves.
- B. Les dispositions relatives aux examens physiques ne s'appliquent pas à l'audition, à la vision, au dépistage de la scoliose ou à tout autre examen ou dépistage physique autorisé ou exigé par la loi de l'État et autorisé sans préavis aux parents.
- C. Les exigences concernant l'inspection du matériel pédagogique n'incluent pas le droit d'inspecter les contrôles académiques, les contrôles sur table ou les évaluations académiques.

*Historique de la réglementation* : Nouveau règlement, 12 septembre 2008.